

# SMCP

SANDRO, MAJE, CLAUDIE PIERLOT



## SMCP annonce l'enregistrement de son document de base auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) 1<sup>er</sup> semestre 2017 : un nouveau semestre aux résultats exceptionnels

Paris, 18 septembre 2017 – SMCP, acteur clé du marché mondial du prêt à porter et des accessoires, avec ses marques Sandro, Maje et Claudie Pierlot, annonce aujourd'hui l'enregistrement de son document de base auprès de l'AMF sous le numéro I.17-066 en date du 15 septembre 2017.

Daniel Lalonde, Président et Directeur Général du groupe SMCP, a déclaré : « Nous sommes heureux d'annoncer l'enregistrement de notre document de base auprès de l'AMF, qui constitue la première étape de notre projet d'introduction en bourse. Nous nous apprêtons à franchir ce nouveau cap dans la vie du groupe SMCP, avec le soutien de notre actionnaire de contrôle Shandong Ruyi, alors que l'attractivité de nos trois marques ne cesse de croître partout dans le monde. Nos résultats du premier semestre 2017 enregistrent une forte croissance de notre chiffre d'affaires et de notre rentabilité. Ce succès confirme la pertinence de notre modèle et de notre stratégie visant la croissance organique, l'expansion de notre réseau sur nos marchés clés, l'accélération du digital, de notre gamme Homme et des accessoires. Toutes les talentueuses et passionnées équipes SMCP sont mobilisées derrière notre ambition partagée de diffuser le chic parisien à travers le monde. »

A cette occasion, Yafu Qiu, Président de Shandong Ruyi, a déclaré : « Shandong Ruyi est très heureux d'être l'actionnaire de contrôle du groupe SMCP dans cette nouvelle étape de son développement. Comme annoncé précédemment, Shandong Ruyi entend maintenir une position d'actionnaire de contrôle à l'issue du processus d'introduction en bourse, avec environ 51% du capital<sup>1</sup> du groupe SMCP et continuer ainsi à soutenir SMCP dans sa stratégie de croissance pour les années futures. »

Au cours des dernières années, SMCP n'a cessé d'enregistrer une forte croissance de sa rentabilité et de son chiffre d'affaires, qui ont pratiquement doublé en trois ans. Grâce à son positionnement unique qui combine les codes du luxe et du fast fashion, à son modèle de pure player du retail et à l'attractivité de ses trois marques, le groupe SMCP a poursuivi sa dynamique de croissance rentable au premier semestre 2017. En effet, les ventes semestrielles du groupe SMCP ont augmenté de 16,4% par rapport au premier semestre 2016, pour atteindre 439m€, générant un EBITDA en hausse de 20% s'établissant à 73M€. Ses excellentes performances ont également permis à SMCP de poursuivre la réduction de son levier financier, de 3,1x à fin 2016 à 2,7x au 30 juin 2017.

### ANNUELS 2016

Chiffre d'affaires de **786m€**, EBITDA de **130m€** et marge d'EBITDA de **16,5%**.

### PREMIER SEMESTRE 2017 : UNE REMARQUABLE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIT

Chiffre d'affaires de **439m€**, au premier trimestre 2017 en progression de **+16,4%** par rapport au premier semestre 2016.

Les ventes à l'international représentent **57%** du chiffre d'affaires du groupe.

Progression de **+20%** de l'EBITDA groupe au premier semestre 2016. Amélioration de la marge d'EBITDA à **16,7%**.

**+91** nouveaux points de vente sur un an pour un nombre total de **1 267** points de vente.

Les ventes digitales<sup>2</sup> représentent aujourd'hui **12%** des ventes totales du groupe SMCP.

<sup>1</sup> Après dilution résultant de la prise en compte des programmes d'intéressement du management.

<sup>2</sup> Ces données incluent le chiffre d'affaires réalisé sur les sites Internet des marques du groupe, sur les sites Internet des grands magasins au sein desquels le groupe exploite des concessions et sur les sites Internet des partenariats.

## Mise à disposition du document de base

Le document de base de SMCP est disponible sur son site internet ([www.smcp.com](http://www.smcp.com)) et celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), ainsi que sans frais et sur simple demande auprès de SMCP, 49, rue Étienne Marcel, 75001 Paris. SMCP attire l'attention du public sur le Chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF.

## A propos de SMCP

SMCP est un acteur clé du marché mondial du prêt à porter et des accessoires avec un portefeuille composé de trois marques françaises de mode contemporaine - Sandro, Maje et Claudie Pierlot. À fin juin 2017, les marques de SMCP sont présentes à travers 36 pays dans le monde avec plus de 1200 points de vente. Evelyne Chetrite et Judith Milgrom ont fondé respectivement Sandro et Maje à Paris, en 1984 et en 1998 et elles continuent à en assurer la direction artistique. Claudie Pierlot a été fondée en 1984 par Madame Claudie Pierlot et a été acquise par le groupe SMCP en 2009.  
[www.smcp.com](http://www.smcp.com)

## A propos de Shandong Ruyi

Fondé en 1972, Shandong Ruyi Technology Group Co. Ltd (« Shandong Ruyi ») est l'un des plus grands fabricants de textiles en Chine et se classe parmi les 100 plus grandes entreprises multinationales chinoises. Le groupe est principalement actif sur le marché du textile, avec une présence tout au long de la chaîne de valeur, de la culture des matières premières à la vente de vêtements en passant par le design et la production.

Basé à Jining, Shandong, ville natale de Confucius et de Mencius, Shandong Ruyi exploite 13 sites industriels en Chine et opère à la fois certaines des plus grandes lignes de production et les technologies les plus en pointe du pays. Shandong Ruyi dispose également d'un très large réseau de distribution et de points de vente lui permettant de s'adresser à des consommateurs présents dans le monde entier. Le groupe exploite entre autres plus de 3 000 points de vente en Asie-Pacifique. Shandong Ruyi dispose de plus de 20 filiales, dont deux sont cotées, en Chine et au Japon.

## Contact presse

Europe

Brunswick - Hugues Boëton  
+33 6 79 99 27 15  
[smcp@brunswickgroup.com](mailto:smcp@brunswickgroup.com)

Asie

Brunswick – Baijia Liu  
+86 21 60396305  
[smcpasia@brunswickgroup.com](mailto:smcpasia@brunswickgroup.com)

## Avertissement :

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à SMCP ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de SMCP peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. SMCP n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE*

dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **Etats membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres de SMCP sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de SMCP ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de SMCP n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et SMCP n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.